

7

Protocole d'Accord
entre
l'Organisation mondiale des douanes
et
l'Administration des douanes, Ministère des Finances
de la République de Hongrie
concernant
la création d'un Centre régional de formation
de l'Organisation mondiale des douanes à Budapest, Hongrie

L'Organisation mondiale des douanes¹, ci-après dénommée OMD, et l'Administration des douanes et des finances du Ministère des Finances de la République de Hongrie, ci-après dénommée Administration des douanes hongroises,

CONSCIENTES des défis considérables auxquels les administrations des douanes doivent faire face en raison de l'augmentation des volumes d'échanges, de la mondialisation des échanges et de l'intégration régionale,

CONSCIENTES que l'évolution des structures du commerce, la nécessité d'améliorer la facilitation des échanges et d'augmenter la production avec des moyens limités appellent un renforcement de la coopération entre les administrations des douanes et avec l'OMD,

RECONNAISSANT que la coopération internationale et régionale constitue un cadre utile pour la promotion de l'efficacité et de la rentabilité de la douane,

RECONNAISSANT que la diffusion des renseignements, la formation et l'assistance technique sont indispensables à la mise en œuvre uniforme des conventions, recommandations et autres normes internationales importantes ayant trait à la douane,

RECONNAISSANT que l'OMD dispense une formation et apporte une assistance technique utiles et pertinentes à ses Membres,

RECONNAISSANT le soutien important apporté par la Hongrie à l'Organisation mondiale des douanes dans les efforts qu'elle déploie pour fournir une assistance aux Membres de l'OMD, et les possibilités qu'offre la Hongrie à cet égard;

Convient de ce qui suit :

¹ Créée en 1952 sous le nom de Conseil de coopération douanière.

Article premier

L'OMD et l'Administration des douanes hongroises établissent un Centre régional de formation de l'OMD, ci-après dénommé Centre de formation, à Budapest, Hongrie. L'OMD utilise les installations du Centre de formation aux fins des réunions consacrées à la formation régionale, à l'assistance technique et aux autres événements ayant trait à la douane.

Article 2

Afin d'atteindre les objectifs visés à l'article 1, l'Administration des douanes hongroises met à la disposition de l'OMD son Centre de formation en gestion douanière, sis à Budapest, au XXI, Béla király út 42/a.

Article 3

L'Administration des douanes hongroises demeure propriétaire du Centre de formation et continue à le gérer et à l'utiliser pour ses propres programmes nationaux et internationaux.

Article 4

1. Les Parties s'informent mutuellement de leurs programmes de formation respectifs en vue de définir les modalités d'utilisation des installations du Centre de formation. Moyennant un préavis qui ne saurait être inférieur à deux mois, l'OMD notifie l'Administration hongroise de l'organisation de chaque événement prévu et lui communique les renseignements nécessaires en vue de confirmer cet événement.

2. Dans un délai d'un mois à compter de la signature du présent Protocole d'accord, les Parties désignent les fonctionnaires de liaison chargés de coordonner toute question découlant de sa mise en œuvre.

Article 5

Modalités techniques régissant l'utilisation du Centre de formation

L'Administration des douanes hongroises met à la disposition de l'OMD des salles de cours, y compris le matériel pédagogique habituel, des salles de réunions, des logements résidentiels et autres installations de soutien du Centre de formation.

Article 6

1. Le présent Protocole d'accord entre en vigueur à la date de sa signature.

2. Chacune des Parties peut à tout moment mettre fin au présent Protocole d'accord par notification écrite. Le présent Protocole d'accord sera réputé caduc dès réception de ladite notification par l'autre Partie.

3. Le présent Protocole d'accord peut être amendé par écrit par consentement mutuel des Parties.

Fait à Budapest, Hongrie, le 7 juin 2001 en deux exemplaires authentifiés en anglais.

.....
Michel DANET
Secrétaire général
Pour l'Organisation mondiale des douanes

.....
Mihaly ARNOLD
Directeur général
Pour l'Administration des douanes
Ministère des Finances
République de Hongrie